



**Le Département  
protège les oreilles  
de votre logement.**

**+ CADRE DE VIE**

## **Opération anti-bruit**

Mis en ligne le 13 mars 2017

Le Département de Seine-Saint-Denis lance avec l'ADEME une vaste opération anti-bruit auprès des riverains propriétaires (pavillons, bailleurs, copropriétés) de logements subissant des nuisances sonores causées par le réseau routier départemental, le long de la RN3, de la limite communale avec Les Pavillons-sous-Bois au secteur Marc Sangnier.

Ce programme subventionne les travaux d'installation de fenêtres à isolation acoustique renforcée des logements situés en Point Noir Bruit (logements supportant une exposition sonore moyenne en façade supérieure à 70 dB(A) le jour (6h-22h) et/ou 65 dB(A) la nuit (22h-6h) et dont le permis de construire a été délivré avant le 6 octobre 1978.

Cette aide financière, dont les détails sont précisés dans une [plaquette d'information](#), est attribuée sans conditions de ressources à hauteur de 90% du montant des travaux.

*Livry-Gargan* VILLE DE **LG**

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43